Analyse du bilan national et départemental des dégâts de gibier

---

Situation établie à la date du 31 mars 2017

- Ce bilan national des dégâts de gibier au 31 mars 2017 a été établi dans la perspective de la présentation annuelle à la Commission Nationale d'Indemnisation du 19 avril 2017, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Il a été élaboré grâce aux données extraites de la version 7 du logiciel dégâts de gibier. Cependant, dans la mesure où quelques Fédérations n'utilisent pas ce logiciel, les données les concernant n'ont pas pu être intégrées à ce bilan (FDC02, 03, 2A, 2B, 45, 49, 54, 57, 59, 67, 68, et 90).

- Les données restituées sont directement dépendantes de la qualité des données saisies en Fédération. Certaines erreurs manifestes (valeur très décalées par rapport aux ordres de grandeur habituels) ont pu être automatiquement éliminées, mais on ne peut être certain de les avoir toutes repérées.

- Le bilan est également dépendant du rythme de saisie des informations par les Fédérations. Il apparaît manifestement, que plusieurs Fédérations n'étaient pas encore à jour de leur saisie et des paiements au 31 mars.

- Les analyses des dégâts sont présentées en deux blocs : le sanglier d'une part, et les cervidés (cerf et chevreuil) d'autre part.

- Globalement, 3 principaux types de données peuvent être utilisés pour effectuer un bilan :
    - Les Surfaces détruites – données de base peu sensibles aux aléas propres à chaque année, mais qui ne peuvent être agrégées que par culture.
    - Les volumes détruits – données dépendantes des conditions météorologiques de l'année qui influencent les rendements, rendant ainsi plus difficiles les comparaisons interannuelles.
    - Les montants indemnisés – données financières, qui permettent des agrégations entre culture – mais dans lesquels le poids des fluctuations de barèmes ne permet pas de comparaisons interannuelles pertinentes.

- Ce sont donc les données de surface détruite qui ont été choisies pour étudier avec le plus de pertinence l'évolution de l'intensité des dégâts de grand gibier, tant au niveau national que départemental.

- En revanche, pour la vigne, la notion de surface détruite n'existe pas. Dès lors ce sont les volumes détruits (résultats des expertises), et non ceux indemnisés du fait de la spécificité de cette culture soumise à quota, qui ont été étudiés.

- Compte tenu de la qualité des données disponibles, harmonisées au plan national depuis les dégâts de la récolte 2006, le bilan peut donc retracer les historiques de dégâts depuis la récolte 2006, jusqu'à celle de 2016 incluse.

- Les données étudiées au niveau national cachent en réalité de fortes disparités départementales. L'examen attentif des fiches individuelles de chaque département peut permettre d'identifier les départements pour lesquels les évolutions sont favorables, et a contrario ceux pour lesquels elles ne le sont pas et qui doivent nécessiter toute l'attention des responsables.

Analyse des surfaces détruites par le sanglier pour les principales cultures

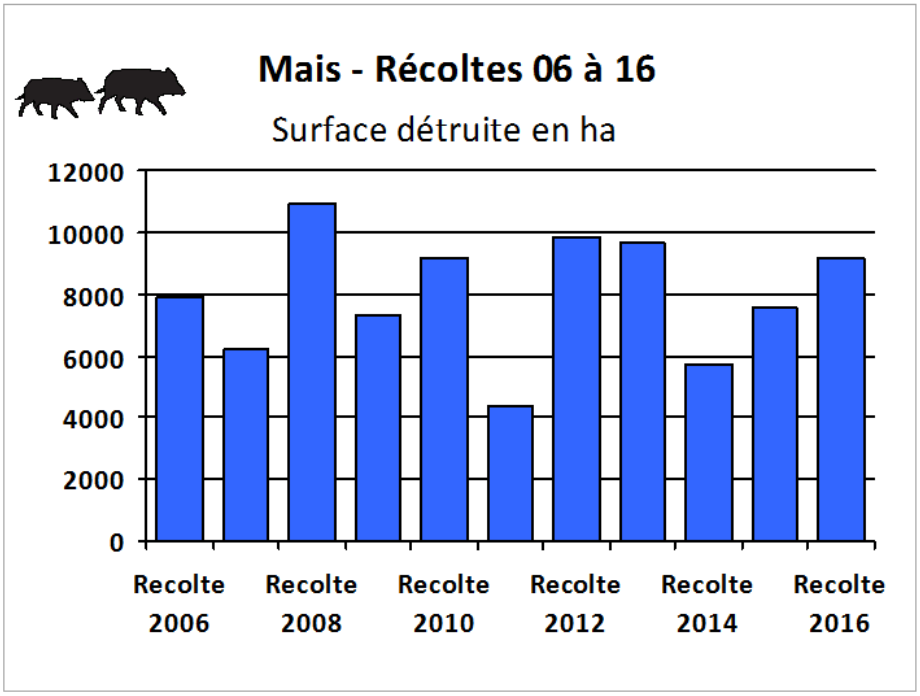

- Au plan national pour les dégâts de maïs par le sanglier, ils sont marqués par de fortes fluctuations interannuelles, souvent liées aux conditions climatiques du printemps et de l'automne, couplées à la présence de fructifications forestières plus ou moins abondantes. Bien évidemment, la pression de chasse est également un facteur explicatif de ces évolutions. Les surfaces détruites – de l'ordre en moyenne de 6 à 8 000 ha chaque année – sont très importantes et traduisent la fragilité du système en cas de conditions défavorables. Les dégâts de la récolte 2016 se situent au-delà de la moyenne des onze dernières récoltes.

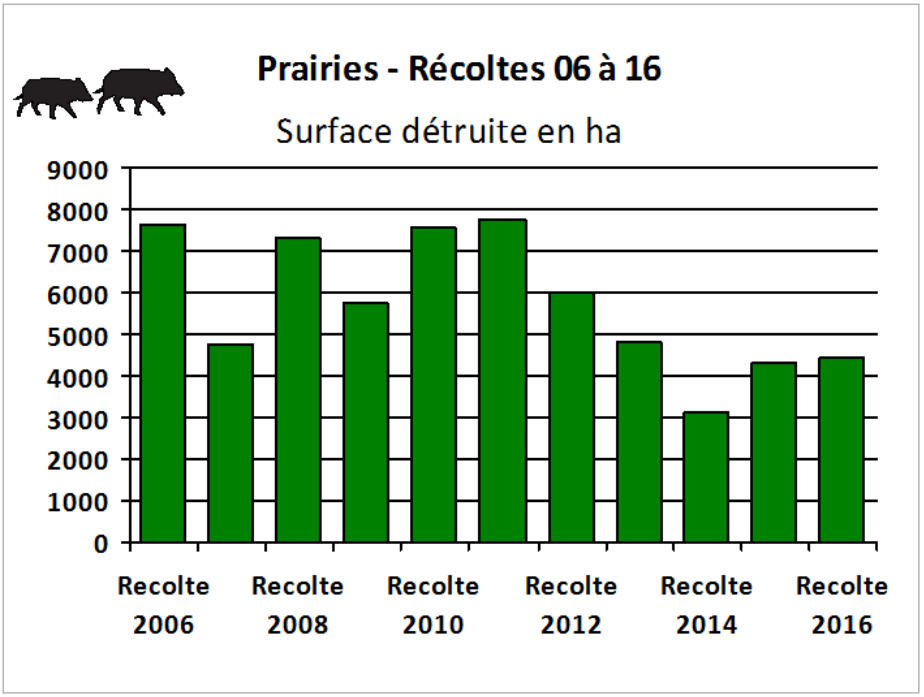

- Au plan national les dégâts de sanglier sur prairies en 2016, sont stabilisés au niveau de ceux de la récolte 2015. Cette stabilisation fait suite à une baisse régulière pendant les 5 récoltes précédentes. La situation mérite d'être surveillée pour éviter qu'elle ne se dégrade.

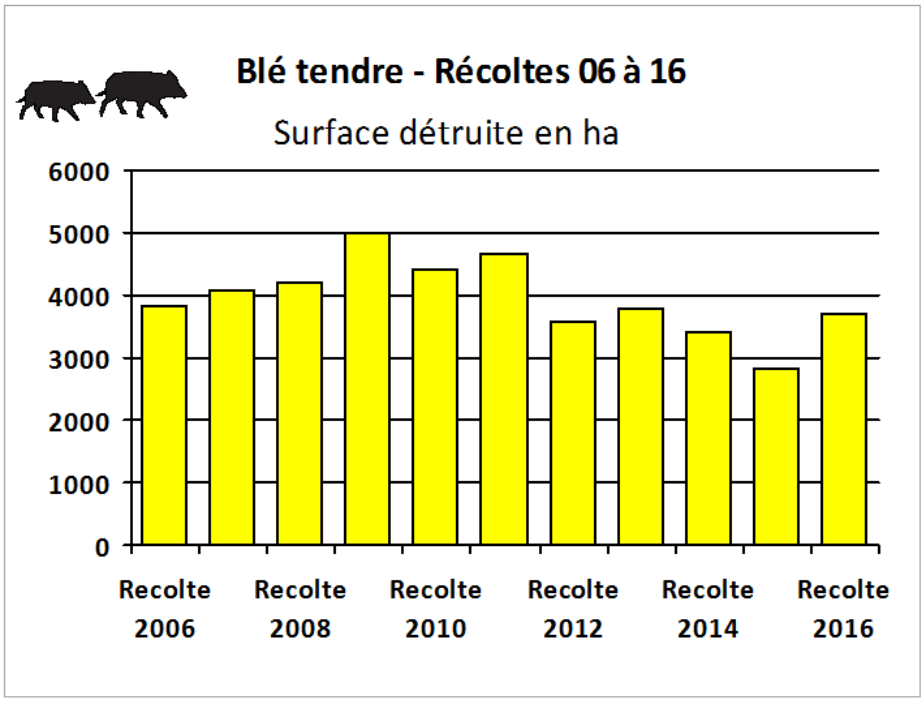

- La tendance baissière des dégâts de sanglier sur blé tendre depuis 7 récoltes a été brutalement inversée pour la récolte 2016. Plus que jamais, la vigilance doit être de mise.

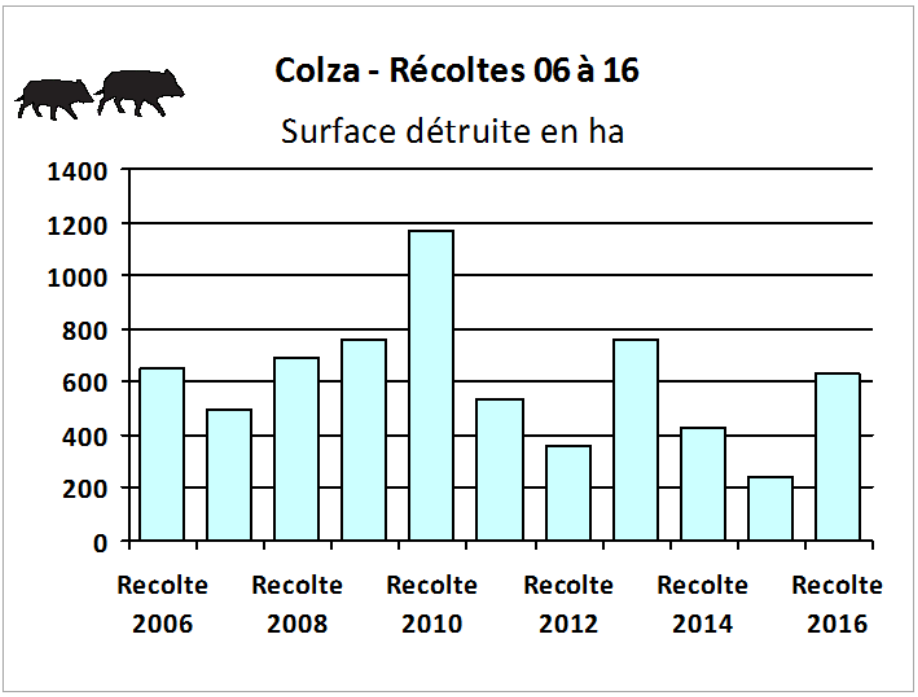

- Au plan national pour les dégâts de sanglier sur colza, l'évolution est globalement à la baisse régulière depuis 2009, mais avec des augmentations très brutales, difficiles à interpréter, pour certaines récoltes dont la dernière. Les dégâts sont plutôt moins préoccupants que pour les autres denrées (de l'ordre de 4 à 500 ha détruits chaque année). Cette donnée est cependant à relativiser dans la mesure où il ne se fait pas de colza dans toutes les régions de France.

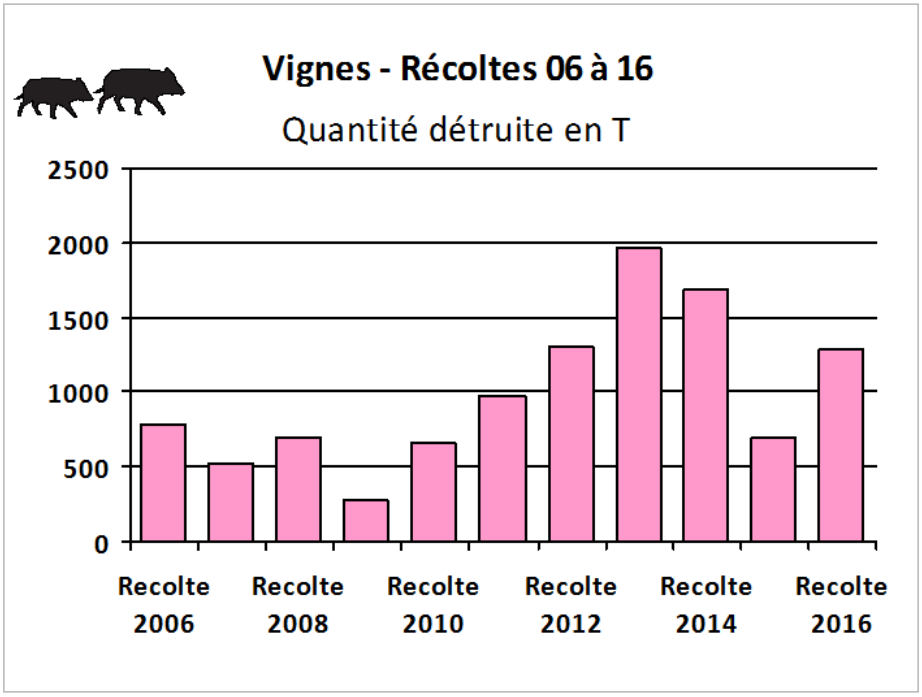

- Au plan national pour la vigne, les dégâts de sanglier évoluent de façon brutale entre les différentes récoltes. Toutefois, l'interprétation de cette donnée est délicate puisque nombreux sont les viticulteurs qui ne déclarent pas leurs dégâts, hormis les années avec des accidents climatiques sur certains vignobles (grêle, inondation, gel printanier tardif), étant de toute façon certains qu'ils ne seront jamais indemnisés du fait de la spécificité de la culture soumise à quota.

- Dans l'analyse des dégâts de sanglier par département (cf. document joint en annexe), la pastille de couleur en haut à droite de chaque graphique donne pour chaque culture une importance visuelle des dégâts dans le département ; sa surface est proportionnelle à la surface moyenne détruite. Elle permet une lecture rapide en fonction de l'importance réelle des dégâts dans chaque département. Le graphique associé montre les évolutions interannuelles fines, mais doit être relativisé (attention variation d'échelle d'un département à l'autre) en fonction de l'importance de la pastille.

- Dans l'analyse des dégâts de sanglier par département, pour le maïs, les prairies et le blé, la statistique sur la surface détruite dans les 15 communes présentant les plus forts taux de destruction (présentée en dessous des graphiques des surfaces détruites), illustre la réalité de la concentration importante des dégâts. Il n'est pas rare que ces 15 communes cumulent à elles seules plus de 50 % des dégâts du département. Cela montre à quel point dans la plupart des départements, la question de la maîtrise des dégâts de sangliers doit s'envisager à une échelle extrêmement réduite, souvent de l'ordre de 10 à 25 communes seulement !

Analyse de l'évolution du nombre de communes pré-identifiées comme présentant les dégâts de sanglier significativement les plus importants

- A l'échelle départementale, l'analyse pour l'identification des communes qui semblent poser problème (dégâts significativement plus importants), tant sur le maïs que sur les prairies, le blé ou la vigne, est intéressante dès lors qu'elle est abordée dans une logique d'évolution temporelle. La méthode retenue (inspirée de l'analyse statistique des surfaces détruites telle qu'elle a été conjointement élaborée lors de la phase de préparation des dispositions réglementaires lors des discussions entre agriculteurs et chasseurs) est sans doute rustique, mais totalement valide sur un strict plan statistique. De plus, son application par département permet une analyse homogène d'un département à l'autre. Concrètement, elle classe les communes ayant des dégâts significativement les plus importants en 5 catégories en fonction du niveau d'atteintes et de la fréquence de ces atteintes. A l'occasion du classement des communes pour une saison de référence,

- Le niveau 1 (jaune) est attribué à une commune qui a présenté une fois des dégâts significativement plus importants, deux saisons avant celle de référence (en 2014 pour l'analyse de la situation de 2016).

- Le niveau 2 (vert pale) est attribué à une commune qui a présenté une fois des dégâts significativement plus importants, la saison qui précède celle de référence (en 2015 pour l'analyse de la situation de 2016).

- Le niveau 3 (vert) est attribué à une commune qui a présenté une fois des dégâts significativement plus importants à l'occasion de la saison de référence (en 2016 seulement).

- Le niveau 4 (rose) est attribué à une commune qui a présenté deux fois des dégâts significativement plus importants à l'occasion des trois dernières saisons y compris celle de référence (soit pour l'analyse de 2016, en 2014 et 2015, ou en 2014 et 2016, ou encore en 2015 et 2016).

- Le niveau 5 (rouge) est attribué à une commune qui a présenté trois fois des dégâts significativement plus importants à l'occasion des trois dernières saisons y compris celle de référence (soit pour l'analyse de 2016, en 2014, 2015, et 2016).

Récolte	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	4 et 5
2008	872	551	300	**851**
2009	810	597	278	**875**
2010	786	682	317	**999**
2011	710	660	286	**946**
2012	829	654	295	**949**
2013	774	644	266	**910**
2014	611	582	244	**826**
2015	786	614	213	**827**
2016	888	540	209	**749**

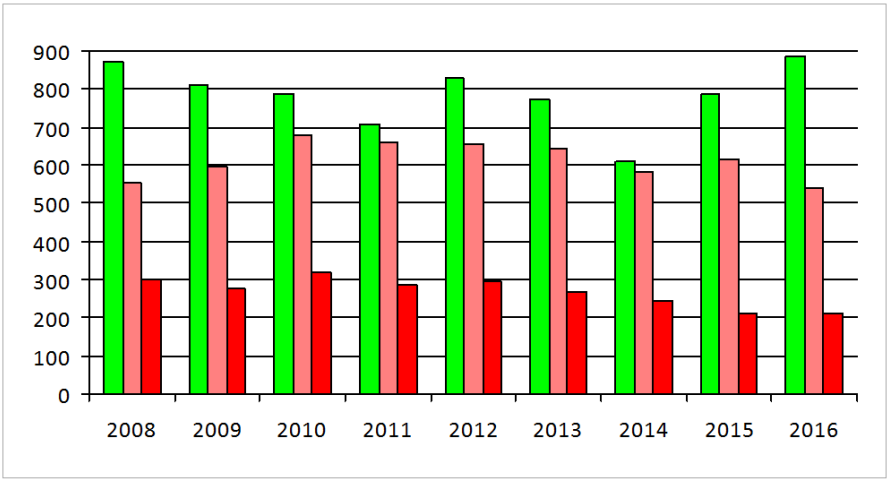

- Cette agrégation nationale du nombre de communes présentant les dégâts significativement les plus importants de chaque département permet d'illustrer les efforts globalement entrepris par les Fédérations. Les résultats sont encourageants, même si les évolutions ne sont pas très rapides.

- Pour les niveaux 4 et 5 qui sont les plus préoccupants (749 communes identifiées pour la dernière campagne – soit une baisse de 9.4 % par rapport à la situation de l'année précédente), l'analyse montre une progression du nombre de communes de 2008 à 2010, puis une diminution régulière et sensible jusqu'à la dernière récolte (- 25 %). Ces efforts entrepris doivent se poursuivre.

- Pour le niveau 3, l'augmentation importante du nombre de commune pour la récolte 2016 est inquiétante. Elle traduit l'émergence récente de zones qui peuvent, si elles ne sont pas attentivement surveillées, devenir des secteurs à problème. La vigilance doit donc être maximum sur ces communes.

- Sur la base du travail de classement des communes en 5 niveaux d'atteintes, il est possible de construire un indice départemental synthétique, qui dénombre avec pondération le nombre de communes classées en niveau 4 et 5 au cours des trois dernières saisons y compris celle de référence. Cet indice peut se décliner par culture (maïs, prairie, blé et vignes) ou global pour l'ensemble des cultures du département.

- L'analyse département par département de l'évolution de ces indices est intéressante car elle montre la capacité de la Fédération et des chasseurs du département, à maîtriser ou non au cours du temps la situation des dégâts de sangliers sur les communes les plus significativement atteintes.

Analyse des surfaces détruites par les cervidés pour les principales cultures

- Pour toutes les cultures, sauf le colza, comme le montreront les graphiques ci-après, les surfaces détruites par les cervidés sont bien moindres que celles de sangliers. Aussi les tendances qui peuvent être mises en évidence ont un impact très limité sur la problématique des dégâts en général.

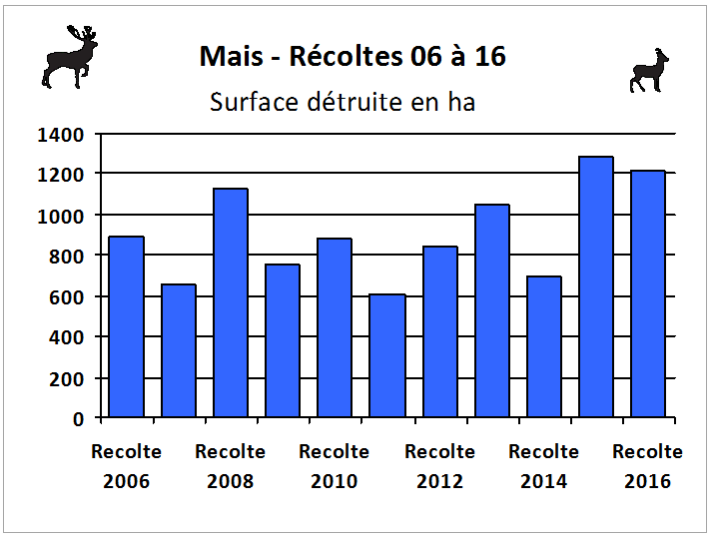

- Pour le maïs les dégâts de la récolte 2016 sont équivalents à ceux de la récolte précédente qui constituait déjà un record. Cette évolution n'est pas satisfaisante et nécessite une vigilance accrue.

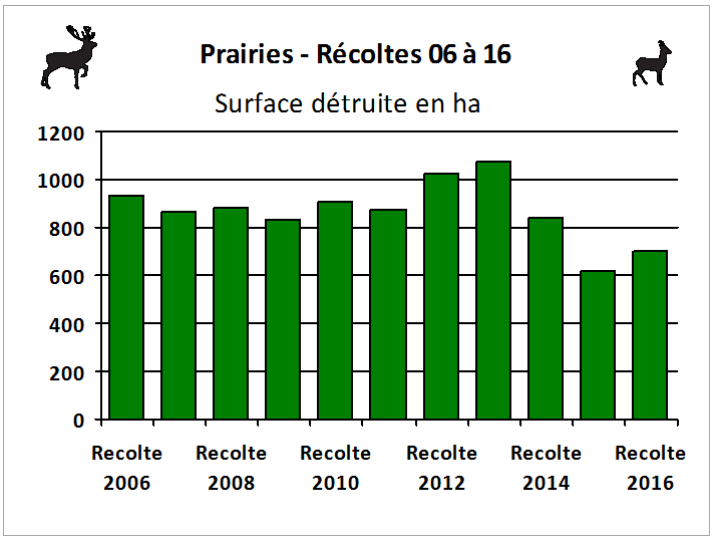

- Pour les prairies les surfaces détruites sont en baisse régulière malgré une légère augmentation pour les récoltes 2012 et 2013.

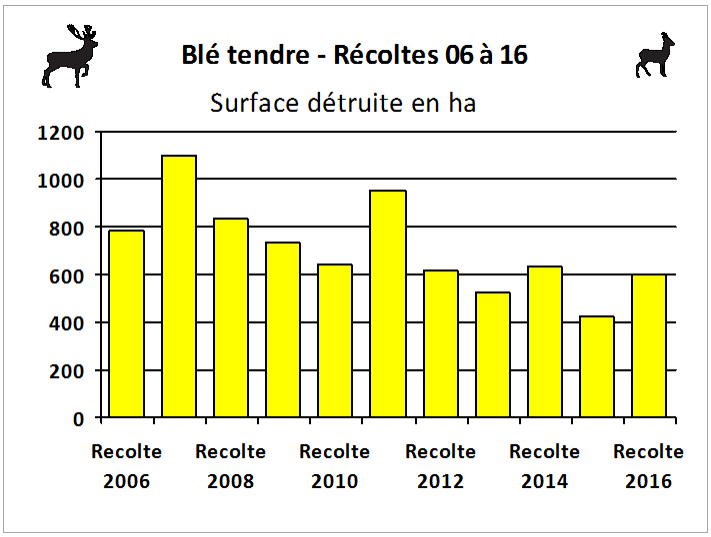

- Pour le blé, les surfaces détruites sont globalement en diminution régulière, malgré quelques soubresauts certaines années, dont la dernière (?).

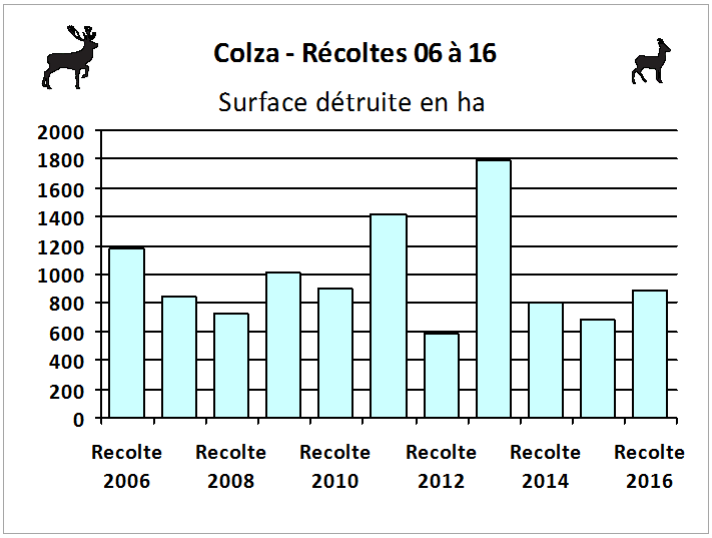

- Pour le colza, hormis pour deux campagnes difficiles à interpréter (2011 et 2013) les dégâts sont globalement stables autour de 6 à 700 ha. Ceux de la récolte 2016 sont légèrement supérieurs à cette moyenne.

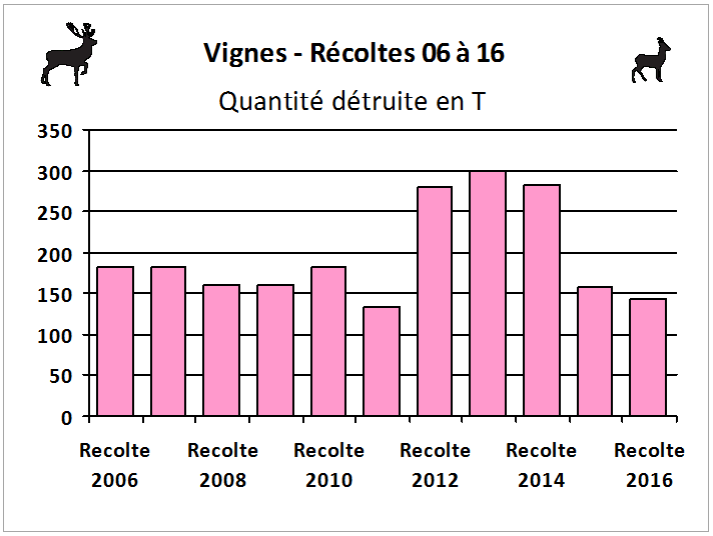

- Les résultats sur la vigne sont plus difficilement interprétables pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le sanglier, mais restent malgré tout relativement modestes.

Analyse financière globale des dégâts

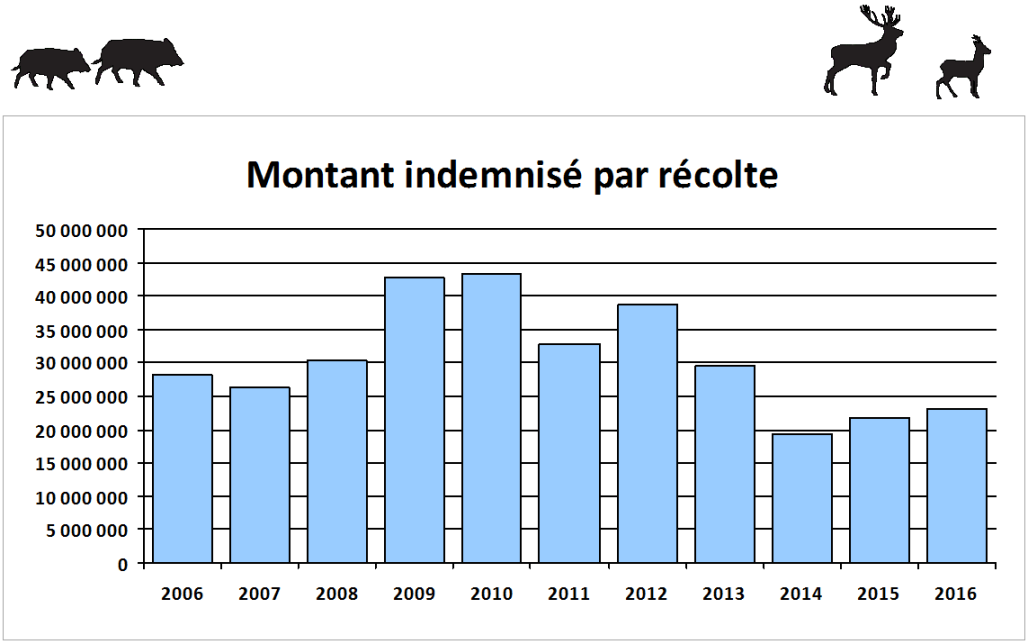

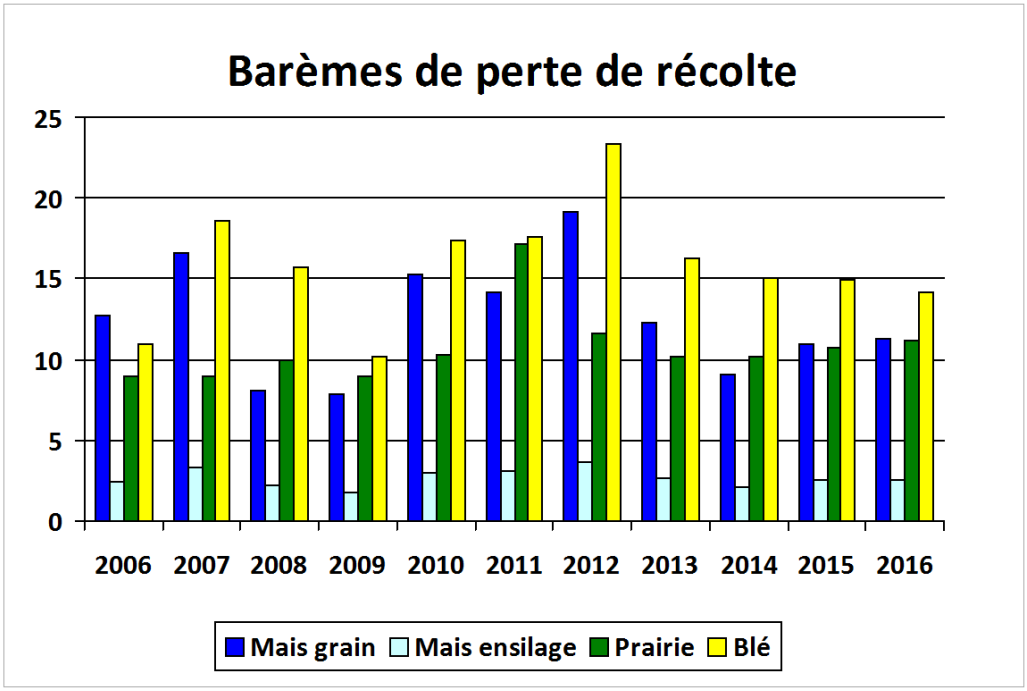

- Le graphique des montants indemnisés par récolte pour toutes les espèces et toutes les cultures montre des évolutions marquées, qui sont en réalité plus le reflet de l'évolution des principaux barèmes d'indemnisation (cf. deuxième graphique), que de l'intensité des dégâts. On ne retrouve en effet pas nettement les évolutions positives ou négatives, mises en évidence dans toute l'analyse précédente, par espèce et pour les principales cultures.

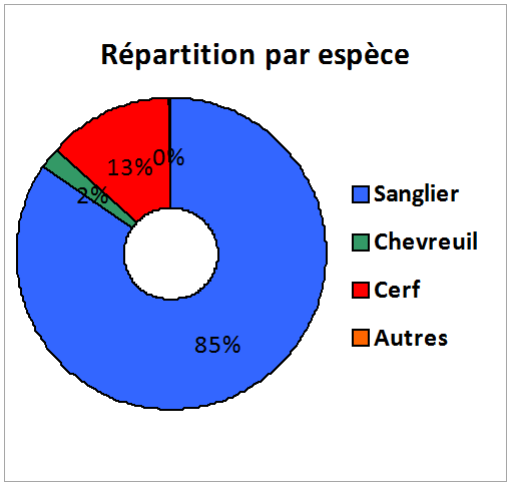

- La répartition des dégâts par espèce pour la récolte 2016 confirme les résultats obtenus en la matière depuis de nombreuses années. Les dégâts de sanglier dominent tous les autres, et ceux de chevreuils sont presque insignifiants au niveau national, même s'ils peuvent être très importants pour certains dossiers particuliers de vignes ou d'arboriculture.

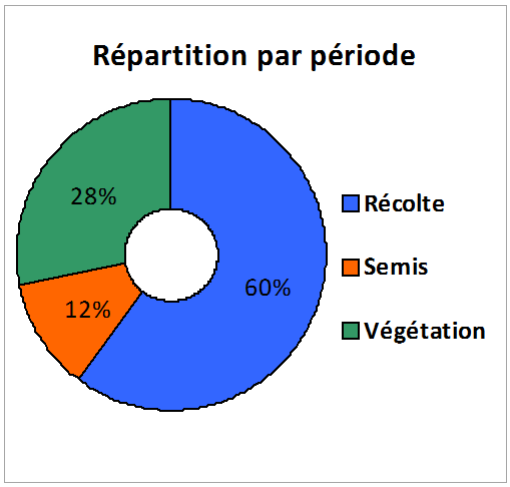

- La répartition des dégâts par période du cycle végétatif des cultures est directement issue des observations mentionnées au moment des expertises par les estimateurs. Elle montre, que les dégâts de récolte sont de très loin les dégâts les plus importants. Les dégâts au semis ne représentent que 12 % des dégâts indemnisés.

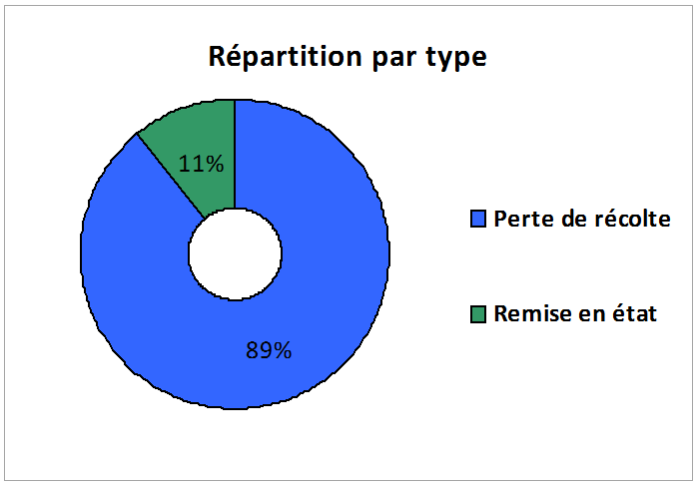

- La répartition par type d'indemnisation montre nettement que les remises en état ne constituent en réalité qu'une faible part des indemnisations versées aux exploitants agricoles.

- L'analyse financière par département (annexée au présent rapport) reproduit les graphiques ci-dessus avec les données départementales. Les variations individuelles par rapport à la moyenne nationale peuvent être importantes.

- Pour quelques départements, et pour certaines années, il n'y a apparemment pas de montants indemnisés. Ce n'est évidemment pas le cas, mais cela provient du fait que les indemnisations ont été payées par chèques aux exploitants. En effet, l'agrégation nationale des montants indemnisés est faite à partir des bordereaux de virement bancaire.

Avril 2017
FNC - Service « Grand Gibier et Dégâts »